conquête, la conquête brutale, la conquête comme sont l'ancien régime, disent-ils, avait, du dispenser des peuples, en les consulte. En 1860, on a consulté le peuple de Nice et de Savoie, et l'on a pu consulter la Lorraine et l'Alsace, c'est qu'on savait d'avance leur réponse. Que dis-je ? Cette réponse, elles la donnent à chaque élection, en nommant des députés ennemis de l'annexion. L'empereur Guillaume aussi dû comprendre, il comprendra, que ce n'est pas avec des discours, des lettres de condoléance et des expositions qu'on réconcilie une question comme celle-là. — Tony Révillon.

Respect. — L'article de la *Gazette de Cologne* n'est qu'un article de journal. Comme j'avais raison de dire qu'il fallait se méfier des politesses de l'Allemagne !

On se rue sur vous, on vous prend de force votre argent, on vous casse un bras. Puis, on vous dit : « Remercions-nous, on vous dit : « Embrassons-nous et remercions-moi. »

Vous ne vous empressez pas de vous jeter dans les bras qu'on vous tend. Alors on vous dit : « Vous m'insultez, vous allez m'en rendre raison ! »

C'est la quintessence d'Allemagne dans toute sa beauté.

Ce genre de querelle a réussi à l'Allemagne en 1870, mais nous sommes en 1891. — Auguste Vacquerie.

Petit Parisien. — Chaque minute qui s'écoule travaille pour nous : l'horloge de l'Histoire marche vers l'heure des réparations méritées.

Conservons donc en France notre réputation séculaire de courtoisie en demeurant polis envers l'impératrice Frédéric, mais espérons que son séjour parmi nous l'aura convaincue, ainsi que ses fils, que la France entend demeurer irréconciliable.

Presse. — C'est en vain, du reste, que les organes d'opinions d'outre-Rhin s'efforcent de dénaturer cet incident, et en profitent pour jeter à la France leurs plus basses injures : c'est en vain qu'ils disent que le peuple de Paris comme ayant manqué aux égards que l'on doit à une femme.

Le peuple de Paris a eu l'attitude qu'il convenait d'avoir. Cette attitude, il l'a eue jusqu'au bout.

En effet, la personne qui logeait, hier encore, chez l'ambassadeur d'Allemagne est inconnue, au point de vue officiel, et même au point de vue officieux.

L'accueil que nous lui devons doit être fait de courtoisie silencieuse et d'indifférence.

Cette impératrice traversant Paris, c'est une femme qui passe.

Exclamons-nous pour la laisser passer : ne la salonons pas de sifflons pas. Qu'elle parte comme elle est venue. Et n'en parlons plus.

Autorité. — Nous n'honorons pas ni vos princesses ni vos princes, messieurs les Allemands.

Mais nous voulons être maîtres chez nous et pratiquer le patriotisme comme nous l'entendons.

Toutes vos menaces sont incapables d'étouffer nos espérances.

Serions-nous vaincus encore, écrasés encore, n'aimt nous votre talon de fer, que nous vous maudirions toujours, que nous ne nous ferions jamais.

La France peut périr : mais il n'y a pas une puissance humaine, pas même la vôtre, surtout la vôtre, qui soit capable de la déshonorer.

Or, le temps des platitudes est passé.

La France, relevée, est debout, tête haute.

Il ne lui convient ni de faire ostensible des menaces, ni de relever les menaces des autres.

Mais elle a conservé une haute dignité, celle de regarder en face. — Paul de Cassagnac.

Quant aux journaux autrichiens et italiens ils font chorus avec la presse allemande pour nous insulter.

En Autriche :

La Nouvelle presse libre trouve qu'il est fâcheux qu'après vingt-ans on ne puisse encore espérer voir s'établir des relations normales entre la France et l'Allemagne. « Cette dernière dit en substance la feuille viennoise, n'a rien négligé, en ces derniers temps, pour vaincre l'aversion de la France. L'empereur a adressé plusieurs paroles bienveillantes de ses bonnes dispositions. Cela n'a servi à rien.

« Quoi qu'il en soit, en Allemagne, on n'aura rien à se reprocher : la honte est pour les Français. En refusant de participer à l'exposition de Berlin, ils font preuve d'un manque de générosité indigne surtout des citoyens d'une république : par là, ils restent leur pays, ils ne méritent aucun qui portèrent le drapeau de la liberté à travers l'Europe et se posèrent en champions de la Fraternité des peuples. »

Le Neues Wiener Tagblatt dit que ce qui vient de se produire indique que la démarche n'est encore tout puissant en France. Les adversaires, par crainte des criailleries de quelques affiches rues, ont renoncé à envoyer leurs œuvres à Berlin, témoignant d'une faiblesse qui ressemble beaucoup à de lâcheté.

En Italie :

Le **Fanfulla** publie un article violent et haineux contre la France. Il trouve qu'avec les Français il n'y a pas moyen d'employer les formes courtoises. Ils ne désarmeront jamais.

On pouvait attendre mieux que des cris hellénicus du voyage de l'impératrice Frédéric à Paris. Cela doit servir de leçons, dit-il, à ceux des politiciens italiens qui peuvent supposer encore que la France est et continuera d'être l'élément de trouble. Si nous voulons la paix, ce n'est pas en desserrant les liens de la triple alliance que nous la maintiendrons.

Voici les appréciations de la presse belge :

L'Indépendance belge constate que la visite de l'impératrice Frédéric était une sorte d'hommage à la fermeté politique du gouvernement républicain, au génie de la race française qui de mieux vivace et sensé, toutefois le revirement subit de l'opinion a fait terminer par un échec regrettable la mission de conciliation de paix de l'impératrice.

Suivant **l'Etoil - Belge** c'est le seul désir de revoir les bords de la Seine qui conduisit l'impératrice à Paris.

Le Courrier de Bruxelles constate avec satisfaction le calme au départ de l'impératrice.

Le Journal de Bruxelles dit que si l'impératrice a manqué le but de sa visite à Paris, elle doit s'estimer heureuse d'avoir pu pendant quinze jours parcourir la ville et visiter les monuments sans rencontrer de manifestation hostile, sans doute la population parisienne est restée froide, mais elle a été correcte.

La presse russe s'occupe elle aussi de cet important incident :

Le Grashdanin critique vivement l'article de la *Gazette de Cologne* qu'il stigmatise comme brutal et simplement provoquant.

Après tout le passé, écrit il, de cette feuille de volonté capitale et chauvine, on n'aurait pu s'attendre à autre chose, surtout à l'opposition bruyante faite depuis longtemps déjà par cette même coterie à la politique d'apaisement de l'Empereur.

La **Gazette de St-Pétersbourg** pense, qu'en France comme en Allemagne, on désignera les coupables comme le fait la *Gazette de Cologne* aussi bien que les deux puissances intéressées de M. Jules Ferry. Les intérêts de l'humanité et de la civilisation sont, dit la feuille russe, au-dessus de ces mesquines haines et de ces ambitions.

Le Novoye Vremia ne veut pas attacher à des faits d'ordre tout à fait intérieur une importance qui ne saurait en exister en dehors. Ceux-ci, Les agents s'apaisement vite. L'Europe a besoin de paix et ne peut pas permettre qu'il y ait quoi que ce soit troubler la discorde là où tout le monde est disposé à s'entendre.

Le Lisieux.

LA BELGIQUE

La Révision

Bruxelles, 27 février. — La section centrale chargée d'examiner la proposition de révision de la Constitution, de M. Janson, a été réduite de moitié et s'est ajournée à lundi prochain pour le chef du cabinet avant de prendre aucune décision.

M. Beernaert, chef du cabinet, a fait savoir à la section qu'il n'opposerait aucun obstacle à la prochaine solution.

M. Frère-Orban au cours de la discussion, a blâmé vivement les manifestations dans la rue.

Les Militaires devant le Conseil

Les quatre soldats du régiment de grenadiers qui se sont rendus coupables de faits répréhensibles dans le cachot de la caserne, le 5 février, ont comparu aujourd'hui devant le conseil de guerre militaire.

Il ressort des débats que ces faits n'entrent de commune avec le mouvement socialiste qui est lieu à cette époque.

Les trente inculpés sont de mauvais soldats, qui ont fait du tapage et allumé une paillasse pour se venger d'un sergent qui les avait punis.

Trois des soldats sont condamnés à deux ans de compagnies de correction ; le quatrième est condamné à trois ans de la même peine.

Cette affaire est tout à fait distincte de la petite échauffourée militaire qui eut lieu sur la place du Luxembourg, le dimanche 1er février.

L'ex-général Boulanger à Bruxelles

L'ex-général ne veut point se montrer.

Tout le long de la journée le tableau avertisseur indiquait que cette ville, sur 25 et 74 des chambres occupées par le général et sa compagne.

A en juger par ce fait, M. Boulanger doit être bien fiévreux.

Nous n'avons pas encore acquis la certitude que la compagne du voyageur est bien Mme Boulanger.

Personne du reste, à l'*Hôtel de Belle-Vue*, ne peut dire quelle est cette étrangère.

Nous nous sommes adressé en désespoir de cause à la femme de chambre de... Mme Jean Bertin.

— Mademoiselle, quelle est donc la dame qui accompagne M. Bertin ? — Mais, c'est Mme Bertin, elle-même, monsieur.

— Vous en êtes bien sûre, mademoiselle.

— Oh! Monsieur, comment, si j'en suis sûre... ! Et la femme de chambre est de ne rien dire, naturellement, nous tourne les talons...

L'événement de la journée d'hier est l'arrivée en fiacre vers midi et quart, à l'*Hôtel de Belle Vue*, d'un monsieur qui, très nerveux, ils le sont tous décidément — a demandé à voir le général.

Nous dévisageons l'étranger dont les allures sont mystérieuses; et son accoutrement plus que pittoresque nous fait soupçonner un instant que c'est peut-être le général lui-même, dont on connaît la manie du déguisement.

Aurions-nous été joué ? Mais, non, nous sommes bientôt rassuré en apprenant que pour le nouvel étranger, qui doit être un intime du général, la consigne du «calfeutrage» est levée et qu'il déjeune avec lui.

C'est égal, l'ami de l'ancien ministre de la guerre portait des vêtements, si on peut appeler cela des vêtements, plus que tripés. Un pantalon trop court de vingt centimètres au moins, une redingote noir devenu marron par l'usage, un chapeau de feutre mou dans un piteux état. Pour comble, son visage paraissait à peu près moribond.

Cet étrange personnage avait sur le bras un second paletot.

Très drôle et très énigmatique tout cela.

Ce matin, le général a demandé les journaux de la capitale et de nombreux organes français.

A quatre heures de l'après-midi, il n'avait pas encore quitté ses appartements qui sont situés du côté de la place des Palais.

Dernière Heure

Appréciations de la presse allemande

Berlin, 27 février. — La *Gazette de l'Allemagne du Nord* dit que l'exposition de Berlin paraîtrait une occasion de juger à quel point les idées professées par tous les peuples civilisés au sujet des rapports internationaux pouvaient être proclamées. En France l'épreuve a été tentée, le résultat est défavorable.

La *Gazette de la Croix* dit que l'opinion publique française paraît incapable de résister à l'agitation chauvine.

L'Impératrice Frédéric en Angleterre

Londres, 27 février. — L'impératrice Frédéric est arrivée ou peu après cinq heures, à Douvres, où un accueil enthousiaste lui a été fait, elle est partie immédiatement pour Windsor, elle a été saluée par la foule. L'attitude la foule se pressait sur son passage dans les rues et la salua de vivats enthousiastes.

Le prince Napoléon gravement malade

Rome, 27 février. — Le prince Napoléon vient d'avoir une légère atteinte d'apoplexie. Il serait question d'appeler la princesse Sophie.

Le Mouvement gréviste

Grève de la Maison Wallaert frères à Moulins-Lille

Hier après-midi, vers une heure trois quarts c'est-à-dire à la rentrée du dîner, environ 250 ouvriers de la fabrique Wallaert, rue Fresnoy, ont refusé de reprendre le travail. La cause est une réduction de salaire sur certains articles.

Les grévistes sont restés à la porte de l'établissement sans se livrer à aucune manifestation bruyante. On espère que cette grève ne durera pas.

Chronique locale

ROUBAIX

Réunion de commission. — La commission des finances économiques se réunira aujourd'hui samedi à six heures du soir, dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville.

Accidents. — Un accident s'est produit il y a quelque jours, dans la Rue Desrousseaux, tourtiers, rue du Tilleul.

Un ouvrier nommé D., s'étant approché trop près d'une couche d'essence, avec une lanterne, le feu se communique à l'essence et ensuite à ses vêtements. Aux cris poussés par D., ses camarades de travail accoururent et l'enjoignirent de leur porter secours. Ils le transportèrent ensuite à son domicile, rue Ma Campagne.

Il a reçu par tout le corps des blessures assez graves.

— Avant-hier après-midi, un accident s'est produit au peignage Amédée Prouvost, rue du Collège.

Le sieur Henri Frady, demeurant rue de l'Alma, a eu le bras droit pris entre une poulie et la courroie.

Un docteur ne s'était appelé, prodigua des soins au blessé, et le fit transporter à son domicile.

Son état nécessitera un repos d'un mois environ.

Une arrestation pour vol. — La nommée Maria B..., âgée de 25 ans, demeurant chez M. Dujardin, cabaretier rue des Longues-Haies, a été mise en état d'arrestation, sous l'inculpation de vol d'une montre en argent.

Maria B... avait quitté ses parents depuis quelque temps et demeurait chez M. Dujardin. Un jour le pouvant plus payer sa chambre elle lui fut donné de déguerpir. Maria B... consentit mais avant son départ elle prit la blanchisseuse de laver son linge.

Lorsqu'elle revint pour le reprendre, Mme Dujardin se voulut s'en désaisir qu'à la condition qu'elle payât le lavage.

Grand fut l'embarras de la jeune fille qui ne possédait pas un centime.

Elle promit, devant un consommateur, de se venger et profitant de l'absence de la cabaretière elle dérobe la montre qui se trouvait dans une poche de gilet.

Le lendemain on s'aperçut du larcin. Les soupçons se portèrent sur elle et la montre fut retrouvée cachée rue Franklin où habitent les parents de la jeune fille.

Association des Gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais. — Dans leur dernière assemblée générale, les délégués des sociétés affiliées à l'*Association régionale des Gymnastes du Nord et du Pas-de-Calais* ont décidé de faire participer une section de trente gymnastes d'élite, désignées après un concours, à la fête fédérale Suisse qui aura lieu cette année à Genève.

Les gymnastes devant faire partie de cette délégation ont été choisis à la suite d'un concours fleuroux de voir figurer parmi ces jeunes gens sept des meilleurs travailleurs de la *Roubaisienne*, groupe de la *Jeunesse* de Roubaix, et un de la *Fraternelle*.

Afin de couvrir les frais de voyage et de séjour à l'étranger, ainsi que ceux nécessités par une préparation sérieuse aux divers concours annexés à la fête de cette ville, l'assemblée a voté le principe d'une grande fête gymnastique et artistique.

Après examen des villes du Nord et du Pas-de-Calais ayant exprimé le désir de la recevoir, Roubaix a été désignée à l'unanimité des membres présents. Les délégués ne pouvaient faire meilleur choix et nous sommes certains, connaissant la vive sympathie de notre population pour la cause gymnastique, qu'il y aura mai de recettes en cette ville.

Au reste, le succès peut-être garanti sûrement, car la fête sera organisée sous le patronage de l'*Association régionale*, et surtout sous celui de la société la *Roubaisienne*, qui a déjà donné tant de preuves de sa valeur et de son mérite.

Il est presque inutile d'ajouter qu'une partie de la recette sera réservée aux malheureux si éprouvés par cet hiver, et qu'il est inutile que nous connaîtrons la date de la fête et son programme, nous nous tenons un plaisir de les publier.

Les marches de la « Roubaisienne ». — Notre Société de gymnastique commencera dimanche prochain les mars en prévision de la fête de Genève.

Nos gymnastes se rendront à Lannoy, Forest et Ascq.

Le départ aura lieu à 7 heures très précises du local.

Tenue d'hiver, sac avec déjeuner.

TOURCOING

CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 26 février

(Suite)

Société de Gymnastique du Blanc-Seau

Le Conseil renvoie à la commission des finances, une demande de subvention extraordinaire formée par la société de gymnastique la « Jeunesse » du Blanc-Seau, à l'effet d'organiser une fête de gymnastique dans le cours de cette année.

Octroi

Conseil, sur le rapport du président, homologue le procès-verbal de réception définitive dressé le 8 août dernier pour la fourniture des uniformes du service de l'octroi ; il autorise l'administration à solder l'adjudicataire.

Recensement Quinquennal

M. le président informe que le recensement quinquennal de la population, aura lieu en avril prochain. Cette opération donnera lieu à des dépenses et à un surcroît de besogne pour quinze ou trois employés municipaux. Un crédit de 50.000 fr. sera inscrit au budget supplémentaire de l'exercice courant.

Caisse des retraites

Deux agents de police municipale, démissionnaires du service, ont remboursement des sommes par eux versées à la caisse des retraites des employés municipaux. L'examen de ces demandes est renvoyé à la commission des finances.

Réception de travaux de voirie

Le conseil homologue toute une série de procès-verbaux de réceptions définitives d'un certain nombre de travaux de voirie, exécutés dans différentes rues de la ville, il autorise l'administration à solder aux entrepreneurs le reliquat de leur comptes d'entreprise.

Hôtel caserne des pompiers

Sur l'avis émis par M. l'abbé Dehaene, qui dirige les travaux de construction du nouvel Hôtel caserne des sapeurs-pompiers, l'administration a engagé des pourparlers avec la famille Testelin pour l'acquisition d'une parcelle de terrain d'une contenance de 6 mètres au prix de 35 fr. le mètre.

Cette parcelle de terrain serait disparaître un hors d'équerre, et servirait de dégagement naturel pour le matériel d'incendie. Le conseil autorise l'administration à acquérir le *terrain en question et vote le crédit nécessaire*.

Coiffure des agents de police

Un cahier des charges a été établi pour la fourniture pendant une période de 3 années de la coiffure des agents de la police municipale.

Le cahier des charges est homologué.

Voirie

La commission de la voirie aura à examiner un projet de construction d'un aqueduc et d'une chaussée pavée, rue des Champs.

La même commission statuera également sur une demande de classement d'une rue particulière.

Marchés pour fournitures

M. le président donne lecture de soumissions pour fournitures d'articles nécessaires au nettoyage des rues et des ruisseaux.

M. Tack demande de quelle commission relève le bureau de mesurage public.

M. le président. — D'ancune. L'administration a eu en dernier temps à s'occuper du transfert de ce bureau à la condition publique. Le local qu'il occupe à l'ancien Hôtel des Pompiers, va cent installer les cours des ex-pompiers et spécialement ses ressources pour la création d'un cours de sculpture.

Service téléphonique

M. le président donne communication au conseil d'une lettre de la Direction générale des Postes et Télégraphes concernant la création d'un second réseau téléphonique, Lille-Paris. Les villes intéressées à l'ouverture de ce deuxième réseau seraient à faire à l'Etat l'avance des sommes nécessaires à l'installation.

Renvoi à la commission spéciale des Téléphones.

M. Muller pose une question concernant l'établissement de la ligne téléphonique entre Tourcoing et Roubaix.

M. le président dit qu'il espérait recevoir dans la journée une lettre de la direction des postes à ce sujet, et que dici quelques jours au plus tard il en serait de nouveau question. Le principe a été voté pour l'établissement de la ligne.

Bureau de Bienfaisance

La commission administrative du bureau de bienfaisance sollicite une subvention extraordinaire de 5.000 fr. sur l'exercice 1890, pour parer à un déficit constaté causé par les rigueurs de l'hiver et une crise industrielle. Le Conseil vote 5.000 fr. à inscrire sur chapitres additionnels de l'exercice courant.

Secrétariat de la Mairie

Les indispositions de plusieurs membres de l'administration municipale et celle plus récente de M. le secrétaire général, ont rendu nécessaire la nomination d'un employé surnuméraire au secrétariat de la mairie. Le conseil vote un crédit pour le traitement de cet employé à raison de 800 fr. l'an.

Bibliothèque populaire

La bibliothèque populaire de fondation récente jouit de la faveur du public et M. Sénéclauze vice-président du comité a fait valoir la nécessité de la nomination d'un deuxième aide pour le service du dimanche au traitement de 300 fr. Le Conseil décide l'inscription d'un crédit à cet effet.

Hospices

Le Conseil émet un avis favorable à une proposition de la commission des hospices tendant à aliéner une parcelle de terrain d'une contenance de 165 m. 50 décimètres, située boulevard Gambetta, au prix de 35 francs le mètre.

Cimetière du Blanc-Seau

M. Dupont-Chopart ayant démontré la prochaine insuffisance du cimetière du Blanc-Seau, l'administration est en ce moment pourparlers avec la fabrique de l'église St-Eloi au Blanc-Seau qui possède un terrain en prolongement régulier du cimetière actuel.

Ce terrain d'une contenance de 20 ares 80 centiares serait cédé au prix de 4 fr. le mètre. La commission des finances aura à émettre un avis. Une demande de déclaration d'utilité publique serait sollicitée. Toutefois, dit M. le Président, il pourrait se faire que l'autorité supérieure ne donne pas son autorisation à l'aliénation du terrain en question en question, en raison de son voisinage trop immédiat des habitations.

Cimetière de la Croix-Rouge

De même que pour le Blanc-Seau, on entrevoit l'insuffisance prochaine du cimetière de la Croix-Rouge, et il y a également lieu de se préoccuper de rechercher un terrain propre à son agrandissement. La commission des finances s'occupera de la question. M. Jubaru a demandé à être entendu par la commission lorsqu'elle se réunira au sujet de cette affaire.

Recrutement

Les dossiers de différents jeunes gens demandant à être maintenus dans leurs foyers à titre de soutien de famille sont renvoyés à l'examen de la commission militaire.

Rue du Triangle

La commission de la voirie aura à examiner une pétition formée par les habitants de la rue du Triangle, en vue de doter cette rue d'un aqueduc.

Liquidation de pension

M. Dessauvages, au nom de la Commission des finances, dépose le rapport sur la liquidation de la pension de retraite et demande de secours pour Mme veuve Charles Delesclise, chef de la comptabilité à la mairie de Tourcoing. Mme Delesclise a droit à une pension annuelle de 314 fr. 38. La Commission propose en outre de lui allouer un secours renouvelable de 180 fr., et un secours extraordinaire de 600 fr., pour couvrir les frais occasionnés par la maladie.

Le Conseil adopte les conclusions du rapport.

Demandes de subventions

M. Dessauvages présente les rapports de la commission des Finances sur les demandes de subventions extraordinaires formée par la Société musicale l'Harmonie Tourquenoise et Société Colombophile de Martinet.

La demande faite par l'Harmonie Tourquenoise avait pour effet de permettre à cette société de remplir certains engagements, ce que ne lui permet pas sa situation financière.

Le rapport dit qu'en dépit de toute la sympathie due à la vieille société l'Harmonie Tourquenoise, qui, comme toutes les bonnes sociétés jouit d'une subvention communale, il est impossible de faire droit à sa demande. Cette société s'est octroyé il y a 3 ans un bel uniforme, et si la ville en faisait aujourd'hui les frais, ce serait ouvrir la porte à une foule de demandes du même genre.

En conséquence, la commission des finances, à l'unanimité, propose le rejet pur et simple de la demande de l'Harmonie tourquenoise. Les conclusions du rapport sont adoptées.

La société colombophile Le Martinet a adressé une demande de subvention pour organisation d'un concours qui aurait lieu le 21 juin prochain.

Le rapport mentionne que la Société le Martinet compte un certain nombre d'étrangers parmi ses membres, ce qui est contraire aux prescriptions ministérielles. De plus, la commission estime que la ville ne peut entrer dans la voie de subventionner chaque Société colombophile en particulier. Elle souhaite que toutes les Sociétés soient fédérées et organisent un grand concours le 14 juillet, dans ces conditions la ville pourrait allouer une subvention à la fédération.

La demande de la société le Martinet est rejetée.

Délibérations et rapport du Conseil municipal

M. Salembien, au nom de la commission des finances effectue le dépôt du cahier des charges pour la mise en adjudication de l'impression des délibérations et des rapports spéciaux du conseil municipal pour une période de trois années. Les soumissionnaires devront être de nationalité française et résider à Tourcoing, Roubaix ou Lille.

Rue de la Chapelle-Carrette

Dans une pétition adressée à l'administration, les propriétaires riverains de la rue de la Chapelle-Carrette offrent à la ville d'abandonner les terrains nécessaires pour la mise à l'alignement de la rue. Renvoi à la commission de la voirie.

Société de gymnastique *La Tourquenoise*

M. Muller, au nom des commissions des finances et militaire dépose un rapport favorable à une demande présentée par la société municipale de gymnastique et d'armes la « Tourquenoise ». Cette société, en vue d'exercer un cours d'instruction militaire est disposée à solliciter 50 fusils modèles 1874 et 1880. Une somme de 8 francs par fusil doit être déposée à la caisse du trésorier des dépôts et consignations, et elle sollicitait de la ville l'avance de cette somme.

La Commission des finances émis un avis favorable. Deux conditions ont été établies : 1° Comme il importe que les armes confiées soient maintenues en bon état, la société les présentera tous les ans à l'inspection de la commission militaire ; 2° Chaque année les 50 jeunes gens de la société qui s'en seront montrés les plus dignes délièrent en armes au 14 juillet, jour de la fête nationale.

Le Conseil adopte les conclusions du rapport.

Embranchement du canal

Au nom de la commission des finances, M. Tack, dépose le rapport établissant le décompte des sommes afférentes à la ville de Tourcoing dans les dépenses d'expropriations des terrains nécessaires à l'établissement de l'embranchement du canal. Le chiffre s'élève à 73,521 fr. 33 à porter au budget supplémentaire de 1891. Adopté.

Chemin du Beau-Séjour

M. Delaviaire, au nom de la commission de la voirie dépose le rapport sur les projets de travaux de voirie à exécuter au chemin vicinal dit : du Beau-Séjour. Le montant des dépenses 31,200 fr. serait prélevé sur le crédit de 35,000 fr. inscrit au budget primitif de 1890 à affecter en travaux neufs aux chemins vicinaux.

Rue du Bois

Le même rapporteur donne lecture du rapport sur le projet de reconstruction et élargissement de la chaussée, de la rue du Bois.

Le rapport prescrit qu'après l'exécution des travaux, les terrains non bâtis bordant cette rue soient clos de palissades.

La dépense est évaluée à 13.608 fr. dont les 1/5, soit les 10.880 seraient inscrits au budget supplémentaire de 1891 ; le dernier cinquième serait rejeté sur 1892. Le conseil adopte.

Rue de Calais

M. Sénéclar dépose le rapport de la commission de la voierie sur la demande de classement de la rue de Calais dans le réseau urbain. Cette rue est pourvue d'un aqueduc, d'une chaussée et de bordures de trottoirs.

Les propriétaires ont dépensé 15,340 fr. Il resterait à exécuter pour une somme de 13,600 fr. de travaux. La commission est favorable au classement. Elle émet l'avis qu'il y aurait lieu de faire disparaître une petite maison sise à l'angle des rues de Calais et du Fleon, qui s'avance en pointe sur la voie publique.

Cette petite maison vaut au plus 2.000 fr. Le propriétaire n'a pas voulu répondre aux offres de la ville qui ont été faites pour l'acquisition de son immeuble, et il y aurait lieu de procéder par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique.

En portant à 2.000 fr. l'acquisition de la petite maison sus-indiquée la somme que la ville prendrait à sa charge pour le classement de la rue de Calais serait de 15.600 fr. Ce qui sensiblement la même dépense que celle effectuée par les propriétaires.

Après un échange d'observations, le Conseil renvoie à une prochaine séance l'adoption du rapport.

Orphéonistes Cricks-Sicks

M. Edmond Masurel, président de la société des Orphéonistes Crick-Sicks, avait adressé à la Municipalité, une demande de subvention communale de 600 fr. pour l'organisation dans le cours de cette année, d'un concours d'orphéons en division d'excellence.

La demande présentée pendant la session de novembre, avait été renvoyée à l'examen des commissions réunies des finances et des beaux-arts.

M. Masure-Six a rédigé le rapport qui en son absence a été lu par M. Muller.

Les commissions estiment qu'il reste trop peu de temps pour organiser un concours en 1891, et pour en assurer le succès en faisant appel aux fortes sociétés françaises et étrangères. Au printemps de 1892, les grands travaux de la ville de Tourcoing seront sans doute suffisamment avancés pour justifier de grandes réjouissances publiques, et si à cette époque M. Masurel est dans les mêmes dispositions, la demande pourrait être favorablement accueillie. Le Conseil adopte les conclusions du rapport.

Commission spéciale des chemins de fer

Au nom de la commission spéciale chargée de l'étude des nombreuses questions litigieuses pendantes avec la Compagnie du Nord, M. Muller dépose un très intéressant rapport que nous insérerons demain.

M. Delaviavre critique l'entêtement de la Compagnie à ne pas construire le trottoir de la rue Latérale. Il faut agir, dit-il, avec la Compagnie du Nord comme un simple particulier et lui appliquer le règlement de la voirie.

Vœux

M. Muller émet un vœu signé aussi par MM. Sénélar et Diéval pour la création d'un service de balayage.

M. le président dit que la chose est peu réalisable et serait une grande charge pour la Ville.

M. Salembien présente un vœu également signé par ses collègues : MM. Dupont-Chopart, Honoré Dumortier et Delavaivre, tendant à ce que la ville prenne à sa charge les dépenses pour l'ouverture des fosses dans le terrain des cimetières. La réclamation du prix des fosses au moment des inhumations revêt un caractère pénible et blessant. Renvoi de ce vœu à la prochaine séance pour la prise en considération.

Les Ecoles

M. Tack dit qu'il émet de nouveau le vœu pressant que l'administration s'occupe des projets d'acquisition de terrains pour doter d'écoles les quartiers excentriques.

M. Dessauvages déclare appuyer le vœu de M. Tack.

M. le président répond qu'au mois d'octobre prochain en raison de la loi sur la laïcisation, la ville disposera de trois nouvelles écoles communales laïques.

M. Tack dit que ce sont surtout les quartiers excentriques qu'il voudrait voir doter d'écoles. Cet hiver, la plupart des enfants du quart et du Brun-Pain, par exemple, n'ont pas fréquenté l'école, n'en ayant pas à proximité du quartier.

M. le président dit que la question des écoles préoccupe aussi vivement que M. Tack.

M. Tack. — Je ne dis pas non, mais néanmoins rien ne se fait.

La séance publique est levée.

Le Conseil se réunira à huis-clos pour examiner une demande de soutien de famille.

(A suivre.)

Retrouvé. — Sous la rubrique : « Une étrange disparition », nous avons relaté hier qu'un chauffeur employé chez M. César Mortagne, rue Verte, Henri Verschoore, était disparu depuis jeudi matin peu de temps après être arrivé à son travail, et en laissant dans la salle des générateurs de l'argent, sa montre et la plus grande partie de ses vêtements. On fit des recherches dans toute la maison sans parvenir à découvrir notre chauffeur dont la disparition singulière prêtait à toutes sortes de suppositions.

Pendant la nuit de jeudi à vendredi, M. Mortagne eut son attention plusieurs fois ainsi qu'il en fit le lendemain au chef du chemin.

Il demeurait rue de Lille.

Hier matin, à 5 heures, un ouvrier de la maison qui on avait attribué les fonctions de chauffeur, en arrivant pour activer le feu, vit la salle éclairée et trouva en entrant le chauffeur disparu, lequel était noir comme un nègre. Il a dit avoir longuement dormi, mais il ne se rendait pas compte du endroit où il avait dans un vieux générateur. Il est reparti encore dormir, mais à son logement cette fois.

Tout est bien qui finit bien.

Chacun son bien. — L'un de ces derniers jours, M. Joseph Bocktal, marchand de chiffons, de Marcq-en-Barœul, venait à Mouvaux avec sa charrette, lorsque chemin faisant il fit la rencontre d'un sieur J. E. M., charretier, et la conversation avec lui.

Arrivé à Mouvaux, le marchand de chiffons laissa sa voiture sur la voie publique pour aller dans quelques maisons du voisinage. Au retour, un sac de chiffons et des peaux de lapins qui se trouvaient sur la charrette avaient disparus. M. Bocktal soupçonna de suite son compagnon de route d'être l'auteur du larcin.

Il se rendit chez un collègue, M. Vanbruxelles, marchand de chiffons à Mouvaux pour lui demander si quelqu'un n'était pas venu lui offrir en vente ses marchandises. Personne n'était venu, mais un instant plus tard, le charretier arriva avec le sac et les peaux de lapins. M. Vanbruxelles était sorti et c'est à sa femme qu'il offrit ses chiffons.

Cette dernière lui dit aussitôt : « mais c'est ce qu'on a volé à Bocktal qui est venu tout à l'heure nous offrir. Ah ! dit le charretier, mais j'ai trouvé ça sur la route, en tous cas si ça a été volé, à chacun son bien, voilà les chiffons et les peaux, puis il partit.

La gendarmerie de Tourcoing a dressé procès-verbal contre le charretier.

WATTRELOS

Société de Gymnastique La Patriote. — La Société de gymnastique *La Patriote*, a décidé dans sa dernière assemblée générale du 22 février, qu'une répétition aurait lieu le dimanche 1er mars à onze heures du matin, au local.

Elle prie tous les sociétaires et amateurs de bien vouloir y assister.

Ordre du jour :

Leçons de gymnastique, de boxe et de bâton, de cannes et de danse.

SUICIDE A MARCQ

Dans un précédent numéro, nous avons annoncé qu'on avait retiré lundi soir, du canal, à Marcq-en-Barœul, le cadavre d'un individu paraissant âgé d'une vingtaine d'années dont l'identité n'avait pu être établie.

Le noyé a été depuis reconnu pour être un nommé Jules Lambourg, tailleur de pierres, demeurant à Braine-le-Comte (Belgique), âgé de 22 ans.

Il était disparu depuis le 11 janvier. A cette date, il était venu avec un ami du nom de Léon Mestrenger, rendre visite à un oncle, M. Jules Gilmont, demeurant à Marcq.

On passa la journée dans les cabarets et à la suite d'une altercation avec une cabaretière l'objet du litige, les deux amis sortirent du plus l'autre du cabaret et se perdirent. L'oncle ne voyant pas revenir son neveu qui devait coucher chez lui se mit à sa recherche, mais en vain.

Il retrouva le lendemain l'ami de son neveu qui lui dit avoir quitté ce dernier vers minuit. Lambourg, en le quittant, aurait dit : « c'est fini ! On ne me verra plus à Brayne, je suis poursuivi par le parquet de Mons pour vol qualifié. Quelques jours après cet fait, le parquet de Lille lancait des mandats d'arrêt contre Lambourg et aussi contre son compagnon. Le premier se serait suicidé, quant au second, il a disparu. Une somme de 1 fr. 10 a été retrouvée dans les poches du noyé qui a été reconnu par son oncle.

LILLE

Accidents. — Jeudi soir, vers 6 heures, M. Joseph Duprat, 22 ans, garçon de courses, demeurant rue Gambetta, 62, est tombé subitement malade, dans le car, rue Nationale. Transporté à la pharmacie Brunean, il y a reçu les soins de M. le docteur Richard, qui a constaté, une crise d'angine à la poitrine compliqué d'asthme. Le malade a été reconduit à son domicile par sa sœur qui était venue le chercher.

— Vers quatre heures du soir, une voiture de paille appartenant à M. François Coulon, demeurant à Lièvin, s'est renversée à une distance de 20 mètres environ de la porte de Béthune, ce qui a produit une interruption de quelques heures dans la circulation des cars. Il n'y a eu aucun accident de personnes.

— A la même heure, le jeune Louis Cahy, 8 ans, demeurant faubourg de Tournai, mais sans Descamps, a été renversé par la voiture de place n° 25 qui lui a luxé le pied droit. Cet enfant fut conduit de son domicile. Le cocher ne s'en est nullement inquiété et a continué sa course ; aussi fait-il l'objet d'une enquête au commissariat du 7e arrondissement.

— Hier soir, vers six heures, un homme ivre, paraissant âgé de soixante-cinq ans, fit une chute dans la rue Nationale. Relevé, il fut conduit à la pharmacie Bruneau où on constata de légères contusions à la tête. Après avoir reçu quelques soins, notre homme, qui était très grossier, fut emmené au poste central pour cuver son vin. Il a refusé de donner son adresse et il n'a pu porteur d'aucun papier pouvant l'établir.

— Hier après-midi, vers une heure et demie, le jeune Maurice Lescroart, 2 ans 1/2, fils de cordonnier, demeurant rue Jean Jaurès, était renversé en face de chez lui, par la voiture de M. Bauwens, marchand de pommes de terre, rue des Postes, 116. Les roues du véhicule passèrent sur le corps de l'enfant. Relevé aussitôt et transporté à son domicile, le pauvre petit y reçut les soins de M. le docteur Lambin qui constata une fracture de la jambe et du bras gauche. Son état est assez grave.

Un recéleur. — M. le commissaire de police du 7e arrondissement a été informé que plusieurs colis de chaussures neuves se trouvaient chez un sieur Lefebvre, marchand fripier, rue Montaigne, 26, réputé comme recéleur ; il s'est rendu chez le fripier pour constater la présence de ces marchandises. Comme Coppens n'a pu donner d'explications positives, le commissaire a fait enlever les chaussures qui ont été transportées à son bureau. Il a ensuite communiqué au fripier qu'elles proviendraient d'un nommé Clymans cordonnier, demeurant rue de Flandre, 50, qui aurait quitté furtivement son pays lundi dernier, à la suite d'escroqueries dont il est l'objet en Belgique pour banqueroute frauduleuse. L'enquête continue.

Un bon ménage. — Jeudi soir, vers neuf heures, plusieurs jeunes filles ont amené à la perquisition du commissaire du 1er, une plus vive émotion, qu'elles avaient trouvée rue Gombert.

Cette femme, qui portait plusieurs blessures, a déclaré